

Résolution du 16 avril 2019 de Mmes et MM. Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Uzma Khamis Vannini: «Le travail en commission ne se choisit pas à la carte».

PROJET DE RÉOLUTION

(renvoyé à la commission du règlement par le Conseil municipal, lors de la séance du 7 octobre 2020)

Considérant:

- la liberté, voire l'improvisation réglementaire que se permet la majorité des membres de la commission des finances, et à travers elles et eux la majorité des partis de ce Conseil;
- les fondements de notre rôle d'élu-e pour cinq années au sein de ce délibératif municipal,

le Conseil municipal rappelle aux membres de ses commissions:

- que ses commissions ont été créées pour étudier les propositions qui leur sont renvoyées par le plénum, et non pour procurer des jetons de présence à leurs membres et, indirectement, financer leurs partis. Ce faisant, ils ne peuvent en aucune circonstance refuser d'étudier des objets renvoyés par le Conseil municipal;
- qu'ils et elles y ont été désigné-e-s et sont rémunéré-e-s pour faire ce travail d'étude des propositions qui leur sont transmises par le plénum, c'est-à-dire par leurs collègues. Il attend donc avec confiance qu'ils et elles assument la responsabilité qu'ils-elles ont sollicitée en présentant leur candidature aux élections municipales, et qui leur a été attribuée par leur élection.